



## Bénéficiaire du fond de solidarité logement,

Par **pattoux**, le **16/09/2011** à **15:48**

Bonjour,

je suis sur le point de déménager , je suis logé par un bailleur social, je déménage dans un appart aussi social.

lorsque j'ai emménagé j'ai bénéficié du fond de solidarité pour payer ma caution, je précise que ce n'était pas un prêt.

je déménage bientôt pour un autre logement social du même bailleur.

doit il me rendre cette caution , ou compte -t-elle aussi pour le nouveau?

devrais je refaire une demande?

merci à vous

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **15:49**

A vous de faire un dossier au FSL pour le nouveau logement. ça dépendra de votre situation.